



COMITÉ DE MOBILITÉ

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date de la réunion:	Le mardi 8 juin 2021, à 13h30	Lieu : Google Meet
Étaient présents:	M. Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement (président du comité) Mme Suzie Miron, conseillère de Tétéreaultville Mme Karine Boivin-Roy, conseillère de Louis-Riel Représentants du Bureau des élu-es de l'arrondissement (BÉA) Représentant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) Représentante de Tandem (16 personnes) Représentant de Solidarité Mercier-Est (SME) Représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement (DÉT) Représentants de la Division des communications de l'arrondissement Représentant de l'escouade mobilité	
Distribué:	Aux membres du comité À la Direction de l'arrondissement Ce compte rendu sera affiché sur le site internet de l'arrondissement à la suite de son adoption	

Ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner – délai
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Le SPVM demande l'ajout d'un point 11 pour la signalisation de la rue Ontario	Adopté
2. Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 11 mai 2021		Adopté
3. Piétonisation de la rue Ontario	La rue Ontario sera piétonne en 2021 entre les rues Nicolet et Pie-IX. La fermeture aura lieu dans la nuit du 16 au 17 juin afin de permettre aux équipes de mettre en place les différents aménagements et dispositifs avant le 24 juin. Le détour et les circuits d'autobus seront sur la rue de Rouen. La rue d'Orléans entre Ontario et La Fontaine sera mise en sens unique vers le nord le temps de la piétonisation. Un retour à la normale est prévu le 12 septembre.	Suivi : N/A
4. Mécanismes post-collision Honoré-Beaugrand / Souigny	Suite à la tragédie qui a eu lieu à l'intersection et les démarches entreprises par l'arrondissement, certains développements sont en cours et méritent l'attention du comité. Le comité post-collision s'est regroupé afin d'évaluer les possibilités d'amélioration immédiate de l'intersection. Des correctifs mineurs seront réalisés dans les passages piétons pour s'assurer qu'ils sont exempts de trou. Les passages piétons seront remplacés par des blocs piétons afin d'intensifier la présence des piétons à l'intersection. Un marquage viendra	Suivi : partager les dernières informations disponibles quant aux aménagements.

	<p>encadrer les voies de circulation et la place du piéton sur la rue Honoré-Beaugrand entre l'Avenue Souigny et l'avenue Dubuisson. La voie excédentaire sur la bretelle Souigny sera retranchée afin de diminuer la distance de vulnérabilité des piétons. Un SAS vélo sera peint au coin nord-est de l'intersection. Des saillies virtuelles seront implantées du côté de l'avenue Dubuisson. La ville centre doit rencontrer le MTQ ainsi que le CN dans la semaine du 7 juin. Il faut se rappeler que l'arrondissement a procédé à plusieurs modifications de l'intersection par le passé pour améliorer la sécurité de l'intersection et qu'un réaménagement géométrique ou l'implantation de feux de circulation doit passer par la ville centre en partenariat avec le CN et le MTQ. Finalement, il est mentionné qu'aucun scénario n'est écarté, y compris la fermeture des bretelles en provenance et à destination de l'autoroute Souigny.</p> <p>La conseillère de Tétreaultville soutient qu'un refuge pour piétons pourrait être aménagé entre les deux bretelles afin de sécuriser les piétons. La DÉT spécifie que la proposition est sur la planche à dessin et que les ingénieurs pourront l'étudier de manière plus approfondie à la fin de la grève.</p> <p>Tandem demande les délais avant que les interventions soient réalisées sur le terrain. La DÉT répond qu'il faut y aller en étape. Dans un premier temps il y aura le colmatage puis le marquage et la signalisation. On parle d'un délai d'environ deux à trois semaines pour compléter le tout.</p> <p>Le maire demande s'il serait possible d'ajouter des saillies virtuelles du côté sud de la voie ferrée, de retirer la voie de virage à gauche de l'approche Est afin de réduire la vulnérabilité des piétons et de réduire à une seule voie l'approche ouest de Souigny. La DÉT répond que ce sera étudié.</p> <p>Le maire mentionne que nous sommes toujours en attente de réponse du service de la mobilité et de l'urbanisme pour l'installation d'un feu de circulation transitoire avant le réaménagement géométrique de l'intersection.</p> <p>Le SPVM demande si une passerelle aérienne pourrait être une option. La DÉT répond qu'une passerelle demande une grande emprise au sol ce qui n'est pas nécessairement le cas et que le problème demeurerait entier pour les automobilistes.</p>	
--	--	--

<p>5. Parc Carlos d'Alcantara</p>	<p>Ce point fait suite au précédent comité. La DÉT mentionne que des bollards ont été installés au niveau de l'allée Normand-McLaren afin de contrer les virages U et de sécuriser le passage piéton.</p> <p>La conseillère de Tétreaultville rappelle que l'arrondissement désire aménager un passage surélevé à cet endroit et est toujours en attente de l'approbation de la direction de la mobilité.</p>	<p>Suivi : Aucun</p>
--	---	-----------------------------

<p>6. Débarcadère École Sainte-Jeanne-D'Arc</p>	<p>Ce point fait suite au précédent comité de mobilité. La DÉT mentionne qu'elle ira de l'avant pour modifier la signalisation</p>	<p>Suivi : Procéder aux démarches pour modifier la signalisation</p>
--	--	---

	pour implanter un débarcadère en bonne et dû forme du côté de la rue de Chambly.	
7. Rue Ernest-Lavigne, problématique de virage en U	Ce point fait suite au précédent comité de mobilité. La DÉT mentionne que la signalisation de cul-de-sac sera améliorée pour avertir en amont les automobilistes.	Suivi : Réévaluer la situation suite à l'implantation de la signalisation
8. Interdire le virage à gauche depuis l'approche ouest de la rue Sherbrooke, à l'intersection de Bilaudeau	<p>Le SPVM nous indique que ce point fait suite aux inquiétudes soulevées du comité de parents de l'école Philippe-Labarre. Les élèves du Faubourg Contrecoeur qui se rendent à l'intersection de la rue Fletcher pour traverser la rue Sherbrooke doivent traverser l'entrée du CLSC le matin. Les automobilistes sur la rue Sherbrooke en direction est qui désirent entrer dans le stationnement du CLSC font face à une circulation dense dans la direction opposée doivent traverser trois voies. Lorsqu'ils voient qu'il n'y a plus d'automobilistes, ils s'élancent à toute vitesse pour traverser les voies sans toutefois regarder si des piétons sont présents sur le trottoir. Les risques de collision se retrouvent donc augmentés. La problématique se retrouve seulement à l'heure de pointe. Le SPVM recommande d'interdire le virage à gauche en heure de pointe du matin seulement.</p> <p>La conseillère de Tétreaultville demande pourquoi le brigadier scolaire n'est pas situé à l'intersection de la rue de Contrecoeur et que le corridor scolaire n'est pas situé sur la rue de Contrecoeur au sud de Sherbrooke afin d'éviter que les élèves ne marchent le long de la rue Sherbrooke et des autobus.</p> <p>Le SPVM répond que l'intersection Fletcher est beaucoup plus sécuritaire étant donné qu'il n'y a que trois approches à l'intersection. De plus, à l'intersection Contrecoeur il y a un flux de véhicule beaucoup plus important et les virages vers l'ouest y sont nombreux, ce qui diminuerait la sécurité des élèves.</p>	<p>Suivi : DÉT : Analyser la proposition du SPVM.</p> <p>SPVM fournira à l'arrondissement la documentation sur la sécurité des deux intersections.</p>
9. Ajout d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Anne-Hébert et Duchesse-de-Bassano	Suite à la mise en sens unique de l'avenue de Marseille, des citoyens ont mentionné à l'arrondissement une augmentation de la vitesse et du débit véhiculaire sur la rue Anne-Hébert, entre l'avenue de Marseille et l'avenue Pierre-De Coubertin. Suite à l'analyse des vitesses, la DÉT recommande l'installation de panneaux d'arrêt à mi-tronçons afin d'instaurer une mesure rapide pour contrer les excès de vitesse sur cette rue.	Suivi : Procéder à l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection.
10. Vitesse sur la rue Radisson	Suite au dernier comité de mobilité, la DÉT a effectué des comptages routiers sur les rues Radisson et Groseilliers. Les résultats révèlent une vitesse moyenne de 10 km/h au-dessus de la limite permise. En réponse à ces résultats, la DÉT a installé un dispositif pour sensibiliser les automobilistes à respecter la vitesse. La DÉT rappelle qu'elle est limitée dans ses capacités d'interventions dû au passage des autobus. La DÉT fait la proposition d'inverser le stationnement et la voie cyclable afin de créer un effet d'entonnoir et de rétrécissement de la chaussée. La DÉT rappelle que les rues sont munies de stationnements alternatifs, ce qui crée une voie très large et incite à la vitesse. Le BÉA propose aussi de revenir au minutage du feu de circulation précédent pour les automobilistes sans toucher au minutage pour les piétons afin de limiter le nombre de véhicules pouvant passer à l'intersection au feu vert.	<p>Suivi : Faire la demande à la direction de la mobilité pour modifier le minutage du feu de circulation;</p> <p>Demander les comptages réalisés par l'arrondissement d'Anjou;</p> <p>Organiser une rencontre avec les citoyens.</p>

	<p>La conseillère de Louis-Riel demande si l'arrondissement a obtenu les comptages effectués par l'arrondissement d'Anjou sur le boulevard des Galeries-d'Anjou. La DÉT répond qu'elle n'était pas au courant que l'arrondissement d'Anjou avait aussi effectué des comptages. La DÉT demandera les résultats des comptages en question.</p> <p>L'arrondissement organisera une rencontre avec les citoyens afin d'expliquer la situation et de prendre les solutions proposées par les citoyens.</p>	
<p>11. Ajout signalisation rue Ontario</p>	<p>Le SPVM mentionne que de nouveaux arrêts ont été implantés sur la rue Ontario. Dans la majorité des cas, tout va bien, cependant à l'intersection Sicard, il y a un manque de visibilité de l'arrêt. Il faudrait améliorer la visibilité de l'arrêt en vue de l'hiver puisque l'arrêt temporaire ne restera probablement pas à cet endroit avec le déneigement. De plus, est-ce que le marquage des lignes d'arrêt sera fait pour indiquer aux automobilistes la présence des arrêts.</p> <p>La DÉT répond qu'elle a l'intention de doubler les arrêts dans le courriel central afin d'augmenter leur visibilité. Pour le marquage, il a été demandé en mai, une relance sera faite au service de marquage.</p>	<p>Suivi : Doubler les panneaux qui viennent d'être implantés sur Ontario.</p> <p>Relancer les équipes de marquage pour les lignes d'arrêts.</p>